

PROCES-VERBAL de la réunion du conseil municipal
du vendredi 9 juin 2023 à 20 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six mai deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire, Monsieur Patrick DESBOIS, Premier Adjoint, Madame Catherine PENNA, Deuxième Adjoint, Monsieur Joël ESNAULT, Troisième Adjoint, Madame Inès DE CHASSEVAL, Quatrième Adjoint, Monsieur Alain PAIROYS, Monsieur Gérard BARIS, Madame Frédérique LEVECQUE, Monsieur Gérard BOURNEUF, Madame Elisabeth HIEZ, Madame Françoise DROZE, Madame Isabelle DELABY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Stéphanie SALLON, Monsieur Alain LAGARDE, Monsieur Romuald GAUDRY

Procuration a été donnée : Par Monsieur Alain LAGARDE à Madame Françoise DROZE

Par Monsieur Romuald GAUDRY à Monsieur Joël ESNAULT

Secrétaire de séance : Madame Inès DE CHASSEVAL

Le Procès Verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1/ Création d'un multi-commerce – Demande de subvention auprès de la Région au titre du CRST – Mesure 35

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un projet global de redynamisation du village, la Municipalité a décidé de créer deux bâtiments, l'un destiné à recevoir une épicerie multiservices et l'autre destiné à recevoir une boulangerie artisanale et de réhabiliter un bar-restaurant fermé depuis plus de 10 ans et acquis en 2020, dans le cadre d'une convention de portage financier avec l'Etablissement Public Foncier du Loiret d'une durée de 12 ans.

Le programme global du projet consiste en :

- l'acquisition d'un bâtiment traditionnel du XIXème siècle et sa réhabilitation pour recréer un bar-restaurant, commerce qui n'existe plus depuis 2020, la commune ayant fait l'acquisition de la dernière Licence IV établie sur la commune. Ces travaux vont faire l'objet d'un portage foncier au même titre que l'acquisition du bâtiment.
- la construction de deux bâtiments en lieu et place du bâtiment démoli aux fins d'installer une épicerie multiservices, l'Agence Postale Communale et une boulangerie.

La finalité de ce projet est de proposer aux habitants de la commune et des petits villages alentours éloignés de plus de 20 kilomètres de Gien ou de Montargis mais aussi aux milliers de visiteurs du Château (20 000 par an) et à ceux de la maison de soins pluridisciplinaire, des commerces de proximité leur permettant d'accéder à une gamme de produits de première nécessité et à une offre de services divers (point relais pour dépôts et retraits de colis, point Presse et point Librairie, point « tourisme » en relation avec le Château ...) pour les rendre attractifs.

Les deux nouveaux bâtiments (épicerie multiservices et boulangerie) seront construits dans la continuité du Bar-Restaurant à l'emplacement de l'actuelle épicerie qui sera démolie, afin de limiter l'artificialisation des sols.

Le parking actuel sera réaménagé afin de créer un espace naturel arboré, tout en préservant les possibilités de stationnement des clients du Bar-restaurant, des commerces et de l'Agence Postale.

Le bâtiment « épicerie » sera conçu afin d'offrir la possibilité d'accueillir des producteurs locaux, un espace couvert permettra d'installer une rotissoire (pour le poulet du dimanche midi ...), d'organiser des ventes ponctuelles de produits régionaux.

Monsieur le Maire explique que la réhabilitation du Bar-Restaurant dont le montant des travaux, MOE comprise s'élève à 495 695 euros HT est éligible à l'aide financière de la Région Centre val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois dans le cadre de la mesure 35 pour les travaux d'isolation et propose qu'une demande soit faite à ce titre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander une aide financière à la Région Centre val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois dans le cadre de la mesure 35 pour les travaux d'isolation dans le projet de réhabilitation du Bar-Restaurant dont le montant des travaux, MOE comprise s'élève à 495 695 euros HT.

2/ Participation aux dispositifs FAJ et FUL – année 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le fonds de solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques sur le périmètre départemental à l'exception du territoire d'Orléans Métropole.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer, selon les dispositifs, les autres collectivités Territoriales, les EPCI, la CAF, la caisse de MSA, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Les bases de cotisation des communes pour l'année 2023, restent inchangées par rapport à celles de 2018, à savoir :

- FUL : 0,77 euros par habitant (dont 70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs eau, énergies et téléphonie)
- FAJ : 0,11 euros par habitant

Monsieur le Maire propose que la commune renouvelle sa participation à ces dispositifs, sur la base de la population au 1^{er} janvier 2023, soit 798 habitants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer aux dispositifs FUL et FAJ, selon les modalités ci-dessus pour l'année 2023.

3/ Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Loiret (CAUE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de renouveler notre adhésion au C.A.U.E. du Loiret, par la signature d'une "adhésion convention" forfaitaire annuelle avec cet organisme.

Le montant de l'adhésion est de 119.70 euros (cotisation = population X 0.15 €). Il indique que cette adhésion nous offre une assistance globale sur tous les aspects de l'aménagement du territoire, avec une prise en compte pluridisciplinaire et transversale des différentes problématiques.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret, autorise le Maire à signer la convention avec cet organisme.

4/ Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes – Fête du Village du samedi 9 septembre 2023

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1er septembre 2023, le dispositif « Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes » est supprimé et remplacé par la création d'une saison culturelle annuelle départementale. Ce nouveau dispositif prévoit que les spectacles auxquels le Département apportera sa contribution financière devront être inscrits au catalogue des spectacles élaboré par le Département.

Par conséquent, la demande relative au spectacle prévu pour la Fête du Village du 9 septembre prochain est SANS OBJET.

5/ Acquisition de la parcelle le long de la route d'Escrignelles

Madame de CHASSEVAL demande à quitter l'assemblée pour le débat qui va suivre, étant intéressée à l'affaire. Monsieur le Maire lui donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°34/2017 en date du 30 juin 2017 et en redit les termes :

Monsieur le Maire rappelle que dans le PLU approuvé le 8 novembre 2010, certaines zones du territoire communal ont été inscrites en réserve.

Il s'agit notamment d'une bande de 4 mètres de large le long de la VC n°5, dite route d'Escrignelles qui permettrait, d'une part, le passage des conduites d'eau raccordant le nouveau forage au château d'eau et d'autre part, la réalisation d'un chemin piétonnier reliant le centre bourg aux étangs communaux.

Monsieur le Maire informe que des propriétaires sont vendeurs d'une partie de cette bande réservée. Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°226 appartenant pour partie à l'indivision de CHASSEVAL et pour l'autre partie à Monsieur Jean de CHASSEVAL.

L'estimation du service France Domaine s'élève à 3 850 euros pour une surface de 980 m² (440 m² en zone AU et 540 m² en zone Ns). Les frais de bornage seraient à la charge de la commune (de l'ordre de 900 euros).

Les propriétaires proposent de mandater leur notaire pour réaliser cette transaction et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer cette délibération afin de procéder à cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°226 appartenant pour partie à l'indivision de CHASSEVAL et pour l'autre partie à Monsieur Jean de CHASSEVAL, d'une largeur de 4 mètres en bordure de voirie sur une longueur de 245 mètres environ soit d'une superficie de 980 m² au prix de 3 850 euros, correspondant à l'estimation du Service France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques et autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette opération.

6/ Décision concernant les travaux de création du Multicommerces

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de l'évolution du projet communal de création d'un pôle de multi-commerces à La Bussière.

En premier lieu, il informe l'assemblée qu'après avoir donné son accord verbal à une résiliation anticipée du bail de location du bâtiment, le gérant de l'épicerie actuelle a, via son Conseil, demandé une indemnité de 210 000 euros pour mettre un terme à son bail de location. Le terme de ce bail étant le 24 février 2025, Monsieur le Maire propose d'attendre cette échéance pour reprendre l'usage du bâtiment et le démolir.

Ensuite, il explique qu'à l'issue de la consultation des entreprises, la Municipalité a déposé des dossiers de demande de subventions, auprès des services de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret.

Il informe que, si la Région va vraisemblablement financer le projet, à la hauteur de nos espérances, le Département n'a alloué à la Commune que 55 000 euros sur les 360 337 euros demandés et qu'aucun des deux projets présentés n'a été retenu par les services de l'état au titre de la DETR (subventions sollicitées à hauteur de 417 449 euros). Seule la création de l'épicerie multiservices est susceptible d'obtenir une aide financière de l'Etat au titre de l'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural d'un montant de 50 000 euros.

Par conséquent, Monsieur le Maire suggère que le projet communal soit ajourné et scindé en plusieurs phases, ainsi que les services départementaux l'ont suggéré.

Cependant, il explique qu'il a sollicité de l'EPFLI qu'ils poursuivent le projet de réaménagement du Bar-Restaurant sans délai.

Avis favorable de l'assemblée.

7 / Informations diverses

7 a/ Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

FOURNISSEURS	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	DATE DE PAIEMENT
LOIRET ARCH CONCEPT	MOE MULTICOMMERCE - CONTRAT 2 - SITUATION 2	1 268 €	24/05/2023
LA RUELLÉE MOTOCULTEUR	DEBROUSSAILLEUSE ECH SRM 450 POUR SERVICES TECHNIQUES	750 €	24/05/2023
FC SIGNALISATION	REALISATION MARQUAGE SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE	5 967 €	24/05/2023
ORANGE	TELEPHONE MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES - 30/04/2023	147 €	17/05/2023
ORANGE	TELEPHONE PORTABLE - LIGNE ELUS - 30/04/2023	31 €	17/05/2023
LA BELLE EPOQUE	VIN D HONNEUR REMISE DES PRIX MAISONS FLEURIES 2022	800 €	17/05/2023
SEGILOG BL	MAINTENANCE BLES CHORUS PRO - 2023	124 €	17/05/2023
BUTAGAZ LOGIGAZ	COMBUSTIBLE POUR CHAUFFAGE SALLE POLYV - 12 05 2023	826 €	17/05/2023
ETAT	FNGIR PRELEVEMENT - AVRIL 2023	640 €	17/05/2023
DPS	CREATION MULTICOMMERCE - MISSION COORDINATION SPS - SIT 1	756 €	16/05/2023
EDF COLLECTIVITES	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC - 24 04 2023	1 896 €	16/05/2023
LACROIX CITY	INSTALLATION PLOTS POUR SIGNALISATION SECURITE ROUTIERE	1 752 €	12/05/2023
CNAS	ADHESION CNAS - 2023	848 €	12/05/2023
CDC FNC SUPP FAMILIAL	FNC SUPP FAMILIAL - 2021	1 087 €	12/05/2023
ORANGE	TELEPHONE SALLE POLYVALENTE - 10/05/2023	67 €	12/05/2023
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENTS AVRIL 2023	163 €	12/05/2023
AU QUAI DES FLEURS	GERBE POUR CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 8 MAI	30 €	12/05/2023
SGA J MEYER	BALAYAGE VOIRIE DU 5 AVRIL 2023	759 €	12/05/2023
LACOSTE DACTYL	FOURNITURES POUR BIBLIOTHEQUE ET MAIRIE	552 €	12/05/2023
UNIC	PAVILLONS POUR PAVOISEMENT	101 €	12/05/2023
BRICOMARCHE	PETITES FOURNITURES POUR SERVICES TECHNIQUES	38 €	12/05/2023
ORANGE	INTERNET BIBLIOTHEQUE - 19/04/2023	68 €	28/04/2023
ORANGE	INTERNET MSP - 26/04/2023	58 €	28/04/2023
ORANGE	INTERNET MAIRIE - 19/04/2023	50 €	28/04/2023
LA VIE COMMUNALE	ABONNEMENT LA VIE COMMUNALE - 2023	68 €	28/04/2023
SEGILOG BL	MAINTENANCE FORMATION LOGICIELS SEGILOG - 2023	337 €	28/04/2023
GARAGE DEVIATION	REPARATION CAMION MOVANO	680 €	28/04/2023
SALIN SEBASTIEN	TABLEAU REPARTITION ELECTRIQUE - SALLE POLYVALENTE	180 €	28/04/2023
SEDI EQUIPEMENT	PLAQUES DE CONCESSIONS EXPIREES - CIMETIERE COMMUNAL	272 €	28/04/2023
BRICOMARCHE	FOURNITURES DIVERSES - SERVICES TECHNIQUES	56 €	28/04/2023
S3C HESS	INSTALLATION CHAUFFE-EAU - EPICERIE	460 €	28/04/2023
S3C HESS	INSTALLATION CHAUFFE-EAU - LOCAL DES ASSOCIATIONS	1 757 €	28/04/2023
SEGILOG BL	CESSION DU DROIT D'UTILISATION LOGICIELS SEGILOG - 2023	3 035 €	28/04/2023
SEGILOG BL	CESSION DU DROIT D'UTILISATION LICENCE MAP 2023	114 €	28/04/2023
LES BAMBINS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2023	250 €	19/04/2023
LA GAULE BUSSIEROISE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2023	300 €	19/04/2023
COOP RPI ADON LA BUSSIERE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2023	1 500 €	19/04/2023
SECOURS POPULAIRE BRIARE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2023	100 €	19/04/2023
ASSOC ANCIENS MAIRES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2023	50 €	19/04/2023

ASBA GYM	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2023	100 €	19/04/2023
CCAS DE LA BUSSIERE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2023	7 300 €	19/04/2023
TIROUET/CAVALIN	RBT ACPTE LOCATION SALLE POLYVALENTE - CAVALIN-TIROUET	100 €	19/04/2023
CDG FPT	PARTICIPATION 2022 A LA PROTECT° SOCIALE DU CDG 45	40 €	19/04/2023
FONDATION DU PATRIMOINE	ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE - 2023	200 €	19/04/2023
ADERE CENTRE	ADHESION ADERE - 2023	50 €	19/04/2023
AU QUAI DES FLEURS	FLEURS POUR OBSEQUES BENEVOLE BIBLIOTHEQUE	39 €	19/04/2023
ORANGE	INTERNET MAIRIE - 20/03/2023	50 €	19/04/2023
ORANGE	INTERNET BIBLIOTHEQUE - 20/03/2023	68 €	19/04/2023
ORANGE	TELEPHONE APC - 20/03/2023	83 €	19/04/2023
ORANGE	INTERNET MSP - 27/03/2023	58 €	19/04/2023
ORANGE	TELEPHONE MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES - 31/03/2023	161 €	19/04/2023
ORANGE	TELEPHONE PORTABLE - LIGNE ELUS - 31/03/2023	32 €	19/04/2023
LA POSTE AFFRAN	AFFRANCHISSEMENTS MARS 2023	157 €	19/04/2023
SUPER U	VIN D'HONNEUR DU 19 MARS	39 €	19/04/2023
AU QUAI DES FLE	GERBE DE FLEURS - CEREMONIE DU 19 MARS 2023	30 €	19/04/2023
EDITIONS DIVERT	ABONNEMENT J'AIME CREER N 13 A 16 - BIBLIOTHEQUE	39 €	19/04/2023
PROTECTION CIVILE	FORMATION PREMIERS SECOURS - 13 03 2023	550 €	19/04/2023
VERITAS	VERIF PERIODIQUE INSTAL ELECTRIQUES - VISITE DU 30 03 2023	53 €	19/04/2023
VERITAS	VERIF PERIODIQUE INSTAL ELECTRIQUES - VISITE DU 30 03 2023	101 €	19/04/2023
VERITAS	VERIF PERIODIQUE INSTAL ELECTRIQUES - VISITE DU 29 03 2023	1 619 €	19/04/2023
VERISURE	MAINTENANCE ALARME SERVICES TECHNIQUES - 2EME TRIM 2023	191 €	19/04/2023
VERISURE	MAINTENANCE ALARME MSP - 2EME SEM 2023	191 €	19/04/2023
VERISURE	MAINTENANCE ALARME BATIMENTS COMMUNAUX - 2EME TRIM 2023	990 €	19/04/2023
BUTAGAZ LOGIGAZ	MAINTENANCE TELEMETRIE CITERNE GAZ SALLE POLYVALENTE - 1ER SEMESTRE 2023	30 €	19/04/2023
SGA J MEYER	CURAGE ET NETTOYAGE RESEAU EAU PLUVIALES	3 740 €	19/04/2023
BRICOMARCHE	FOURNITURES DIVERSES - SERVICES TECHNIQUES	26 €	19/04/2023
BRICOMARCHE	FOURNITURES DIVERSES - STORE MAIRIE	40 €	19/04/2023
SEDI EQUIPEMENT	PETITE FOURNITURE POUR SERVICES TECHNIQUES - PLAQUES	32 €	19/04/2023
MGAA	PETITES FOURNITURES - SERVICES TECHNIQUES	35 €	19/04/2023
RTCO	FOURNITURES DIVERSES - MAIRIE	14 €	19/04/2023
REXEL	FOURNITURES DIVERSES - SERVICES TECHNIQUES	56 €	19/04/2023
PHARMACIE ROUSSEAU	PRODUITS PHARMACEUTIQUES MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES	124 €	19/04/2023
BRICOMARCHE	FOURNITURES DIVERSES - SERVICES TECHNIQUES	9 €	19/04/2023
BRICOMARCHE	FOURNITURES DIVERSES - SERVICES TECHNIQUES	38 €	19/04/2023
BRICOMARCHE	FOURNITURES DIVERSES - SERVICES TECHNIQUES	226 €	19/04/2023
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 31 03 2023	117 €	19/04/2023
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 15 03 2023	182 €	19/04/2023
BODET	MAINTENANCE CLOCHES EGLISE - 2023	280 €	19/04/2023
BODET	MAINTENANCE MOTEUR DE COMMANDE CLOCHE EGLISE	84 €	19/04/2023
SEGILOG BL	MAINTENANCE BLES FACTURATION ET DSN - 2023	61 €	19/04/2023
EQUIP JARDIN SA	ENTRETIEN TONDEUSE	436 €	19/04/2023
EQUIP JARDIN SA	FORFAIT ENTRETIEN REVISION 200 HEURES - JOHN DEERE	710 €	19/04/2023
GARAGE DEVIATION	ENTRETIEN ET REPARATION SUR RENAULT KANGOO	137 €	19/04/2023
AEB	LOCATION MATERIEL POUR VOIRIE	34 €	19/04/2023
DACTYL PHOTOCOPIEUR	LOCATION COPIEUR MAIRIE - 2EME TRIMESTRE 2023	781 €	19/04/2023
BUTAGAZ LOGIGAZ	LOCATION CITERNE GAZ SALLE POLYVALENTE - 1ER SEMESTRE 2023	124 €	19/04/2023
AUCHAN	STYLOS POUR SECRETARIAT DE MAIRIE	2 €	19/04/2023
MATECIR SAS DEFIBRIL	ELECTRODES ENFANTS POUR DEFIBRILATEUR - MAIRIE	123 €	19/04/2023
H TUBE	FOURNITURES DIVERSES - SERVICES TECHNIQUES	7 €	19/04/2023
H TUBE	PETITE FOURNITURE POUR SERVICES TECHNIQUES - ROBINET	29 €	19/04/2023
EDF COLLECTIVITES	ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX - 24/03/2023	6 258 €	13/04/2023
ETAT	FNGIR PRELEVEMENT - MARS 2023	640 €	13/04/2023
CAISSE D EPARGNE	INTERETS 22/03/2023 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	198 €	13/04/2023
CAISSE D EPARGNE	INTERETS 22/03/2023 - CREDIT POUR MSP	100 €	13/04/2023
CAISSE D EPARGNE	CAPITAL 22/03/2023 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	1 196 €	13/04/2023
CAISSE D EPARGNE	CAPITAL 22/03/2023 - CREDIT POUR MSP	1 223 €	13/04/2023
EDF COLLECTIVITES	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC - 24/02/2023	2 424 €	13/04/2023

7 / Autres informations diverses :

Monsieur le Maire signale que concernant les dépenses d'électricité pour l'éclairage public, la comparaison des factures de l'hiver 2022 et de 2023 permet de constater une baisse de la consommation de 65%, sans doute due à l'extinction des lumières des rues entre 21h et 7h. Le coût est en diminution d'environ 25%.

Monsieur le Maire informe de l'arrivée prochaine d'une opticienne au sein de la maison de soins à raison de quelques heures par semaine. Elle pourra également se déplacer à domicile. Une consultation nécessitera d'avoir une ordonnance.

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Sébastien SALIN d'acquérir le chemin communal qui se termine en cul de sac après avoir traversé la cour de sa ferme du Grand Marchais. La procédure de la vente par la commune d'un bien lui appartenant va être engagée.

Il informe que le samedi 24 juin à 10h, il reçoit Ava JACQUEMIN-DUCLOS et ses parents. Ava est née le 2 mars dernier à La Bussière à son domicile. Cet évènement n'était pas arrivé depuis 1972 et il convient de le célébrer.

Enfin, Monsieur le Maire informe que la kermesse de l'école aura lieu le dimanche 18 juin prochain au Parc de la rue d'Escrignelles.

8/ Questions et informations des membres du conseil :

- Monsieur Alain PAIROYS demande où on en est au sujet de la télémedecine.

Madame Frédérique LEVECQUE indique qu'elle a fait des recherches sur les possibilités de financement des études d'un jeune médecin. Le coût est d'environ 45 000 euros (400 euros mensuels). Il faut se rapprocher du Département, de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France ou le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants (RéAJIR). En contrepartie du financement de leurs études, les étudiants s'engagent à rester dans la commune le nombre d'années d'études financées.

Une discussion s'engage sur les avantages que présente l'installation d'une télémedecine dans une officine ou des professionnels de santé sont à disposition pour les manipulations et autres interprétations. Monsieur le Maire signale que sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, des subventions sont accordées aux pharmacies qui s'équipent en télémedecine.

- Madame Catherine PENNA demande si le curage des canalisations d'eau pluviale relève de la compétence du syndicat des eaux. Ce dernier concerne uniquement la gestion de l'eau potable.
- Monsieur Joël ESNAULT informe que les relevés topographiques préalables aux travaux de la rue du château sont en cours. Les travaux devraient avoir lieu en 2024. Une réunion publique pourrait être envisagée pour présenter ce projet aux habitants de la commune.

Il informe que le Rapport du Délégué pour le service d'eau potable 2022 a été remis au Syndicat. Monsieur ESNAULT suggère que soit demandé un suivi du niveau d'eau de la nappe avec celui du forage.

Monsieur le Maire signale qu'une grosse fuite d'eau a été décelée près du Château d'eau en début de semaine. Depuis la fuite a été réparée. A ce propos, Monsieur PAIROYS s'interroge sur le rendement de notre réseau d'eau potable dont les pertes avoisinent les 20 % et demande quelles sont les actions effectuées pour remédier à ces pertes. Le Syndicat des Eaux a fait installer des débitmètres à des points stratégiques du réseau et réfléchit à une campagne de réfection de certaines portions du réseau les plus endommagées (avant le transfert de compétence vers la Communauté de Communes qui pourrait avoir lieu à l'horizon 2026).

- Monsieur Alain PAIROYS s'inquiète de l'insécurité routière que provoque le trafic des camions sur la RD2007 au nord du village aux abords de la société SRTM. Il signale des manœuvres extrêmement dangereuses effectués par les camions qui entrent sur le site de l'entreprise SRTM située sur la D2007 au lieu-dit la petite Justice, commune de Boismorand. Monsieur le Maire va poser le problème avec la

DRD et Monsieur le Maire de Boismorand. Il va également relancer la DRD qui devait remettre le rapport de la circulation suite aux mesures réalisées il y a déjà plusieurs mois.

Monsieur PAIROYS demande si la commune est déjà concernée par les restrictions d'eau. L'arrêté préfectoral a placé la commune en vigilance pour l'instant, sans restriction pour le moment. Une carte interactive mise à jour au fur et à mesure des évolutions de la situation est disponible sur le site de la commune.

- Monsieur Romuald GAUDRY trouve que le devis d'élagage d'arbres au Village des Pêcheurs est trop élevé. Il demande si parmi les arbres concernés certains ne devraient pas être abattus. Un expert en arbre indépendant, sera consulté.
- Madame Inès de CHASSEVAL demande si des membres du conseil municipal peuvent se rendre disponibles pour tenir des stands le 14 juillet.
- Monsieur Patrick DESBOIS rappelle que la somme de 50 000 euros a été inscrite au budget 2023 pour effectuer les travaux de raccordement aux réseaux d'un terrain de la zone d'activités sur lequel l'entreprise d'électricité Sébastien SALIN souhaite s'installer. Le coût du raccordement étant plus important encore que ce qui a été inscrit au budget, une autre solution a été proposée et est en cours d'étude : l'entreprise pourrait s'installer sur la parcelle à l'entrée de la zone d'activité (et non au fond qui nécessitait une extension de tous les réseaux) terrain appartenant aujourd'hui à la société Apte. Les négociations sont en cours. L'entreprise sera ainsi à proximité des réseaux diverses, et le coût de raccordement qui est à la charge de la commune sera bien inférieur à celui du projet initial.
- Monsieur DESBOIS informe les membres de l'assemblée que le tracteur-tondeuse de la marque John DEERE acheté par la commune il y a moins de deux ans arrive en fin de garantie. Un voyant rouge reste allumé en permanence. Le vendeur du tracteur consulté à plusieurs reprises n'en a pas trouvé l'origine mais assure que cela n'a pas d'impact sur le fonctionnement de l'engin A la suite de l'envoi d'une lettre recommandée par la mairie, un rendez-vous a été pris par le vendeur, avec le fabricant.
- Monsieur Gérard BARIS signale qu'au Village des Pêcheurs, une plaque de béton, couvercle d'un regard est cassée et qu'il est nécessaire de la remplacer. Un signalement sur le site SIGNAL RESEAUX d'ORANGE va être fait.
- Monsieur Alain PAIROYS a constaté que de plus en plus de voitures sont garées sur le trottoir de la rue du château.
- Madame Inès de CHASSEVAL signale que dans la rue de Paille, la maison de l'ancien cordonnier est grande ouverte. Le secrétariat de Mairie va tenter de trouver les coordonnées des propriétaires pour leur signaler.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 6 septembre 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

Dominique GEOFFRENET

Le Secrétaire de séance


Inès de CHASSEVAL